

## Compte-rendu de la délégation pacifiste - Libre Pensée 04 et Mouvement de la Paix 04 - à Madame la députée Delphine Bagarry, le 04/10/2019 à Digne les Bains.

Après la présentation de la délégation du **Mouvement de la Paix** et de la **Libre Pensée**, nous avons demandé à Mme la députée :

- de se prononcer pour la réhabilitation collective des 639 fusillés pour l'exemple 14-18 par la République.

- de bien vouloir voter une proposition de loi\* à l'Assemblée nationale portant la réhabilitation collective des 639 fusillés pour l'exemple 14-18, pour que la représentation nationale puisse rendre justice à ces morts « *par la France* », condamnés et fusillés « *au nom du peuple français.* »

[\* La FNLP a communiqué une proposition de loi très brève aux différents groupes parlementaires conformément à la décision du Congrès d'Alizay.]

-Madame la députée nous a répondu qu'elle se prononçait pour leur réhabilitation collective, étant donnée la barbarie de ces actes et s'est étonnée qu'on puisse être contre.

-Elle nous a demandé ce qui freinait l'Exécutif par les refus successifs de les réhabiliter .

-Nous lui avons répondu qu'il s'agissait sans doute de ne pas fâcher la « *grande muette* », la hiérarchie militaire, alors que nous sommes perpétuellement en guerre au Moyen Orient et en Afrique.

-Devant notre insistance sur la seconde question concernant son vote du texte portant réhabilitation, elle n'a pas souhaité répondre mais s'est déclarée prête à poser préalablement une question à la ministre de la Défense.

-Par contre, elle a précisé qu'elle ne porterait pas le texte à l'assemblée nationale, ce que nous ne lui demandons pas, hormis de le voter.

-Question à la ministre? D'accord.

Mais nous connaissons déjà la [réponse de Madame Darrieussecq](#), secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées, reçue via **Madame Fontaine Domeizel** qui nous l'a transmise suite à notre délégation du 2 août 2019. [Réponse](#) qui, si elle ne reprend pas les propos ignobles de **Macron** (Les fusillés pour l'exemple «*ont failli* »), constitue une régression honteuse car se prononçant en faveur d'une réhabilitation " *au cas par cas*", donc impossible.

Retour à la case départ.

-Elle a affirmé que ces faits barbares de la grande guerre ne pourraient pas se reproduire aujourd'hui. Sinon cela se saurait et serait dénoncé immédiatement, d'abord par les militaires eux-mêmes...

-Ce à quoi nous avons émis nos plus grands doutes car , certes nous ne sommes plus en 1914-18, mais qui sait ce qui se passe réellement sur le terrain dans les « Opex » ? La guerre, de plus à l'extérieur, c'est la barbarie !

-Après avoir déclaré en toute franchise que la cause des fusillés pour l'exemple n'était pas sa préoccupation comme députée, car elle avait d'autres causes à défendre...(plus importantes sans doute ?), elle nous a demandé si nos associations avaient d'autres champs d'intervention en dehors des fusillés pour l'exemple. Pour changer de sujet, de conversation ?... Pour minimiser ce combat pacifiste de 30 ans, comme si nous n'avions pas d'autres choses essentielles à défendre ?... En tout cas cela pouvait s'interpréter de cette façon. Etonnant, non?!

-Nous avons donc bien précisé que plus qu'un souci de mémoire, notre combat porte **la reconnaissance officielle du droit pour les citoyens de dire NON à la guerre ! Non à la barbarie, le droit à la désobéissance.**

**D'où l'érection du monument dédié à Chauny sur la ligne de front.**

- L'évocation des familles des descendants des fusillés n'a suscité de sa part aucun émoi, aucune interrogation.

Nous lui avons laissé [l'appel des familles à la présidence de la république.](#)

Bref !

Bien reçus (café et petits gâteaux) et ayant pu exposer de façon exhaustive la question des fusillés. Cependant, nous avons eu rapidement le sentiment d'abuser de sa patience à nous écouter.

Promesse de nous communiquer réponse des autorités supérieures (dont nous connaissons déjà la teneur négative), **mais aucun engagement à voter la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple.**

### **La délégation :**

**Claudie Nevière**, Mouvement de la Paix 04

**Germain Nevière**, Mouvement de la Paix 04 et Libre Pensée 04

**Anne-Marie Chauve**, Libre Pensée Digne (présidente du Groupe 1851)

**Marc Pouyet**, Libre pensée 04 (président Fédération départementale)